

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Cloutier

<https://www.cadre21.org/membres/880dac9ec2782cec2d022ef2>

Date d'obtention : 2024-02-23 21:11:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- La divulgation concernant un sexto par un adolescent.
- 2-En utilisant la pochette Sexto, vérifier les informations afin de nous indiquer si l'acte est impulsif ou malveillant.
- 3-Si l'acte est impulsif, rencontrer tous les jeunes impliqués et se référer aux règles et politiques de l'établissement.
- 4-Si l'acte est malveillant, nous devons confisquer le cellulaire et appeler le policier afin qu'il puisse poursuivre l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- L'importance de rencontrer tous les jeunes impliqués (ceux qui ont reçu ou vu les sextos) et qui fréquentent l'établissement scolaire.
- L'importance d'appliquer la méthode Sexto à chaque personne identifiée.
- Déterminer si le geste est impulsif ou malveillant.
- Toujours agir avec bienveillance et sans jugement.
- Lorsqu'il s'agit d'une situation extérieure au milieu scolaire, il ne s'agit pas d'une intervention Sexto.
- Si un parent inquiet se présente à l'école, le référer au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Personnellement, je crois que c'est lorsque nous interrogeons la victime. Nous devons le faire avec bienveillance, sans jugement à son égard et en lien avec ce qu'elle a fait et les conséquences de cet acte.
- Il est important de faire preuve de douceur afin que la victime se sente en sécurité et en confiance ce qui favorisera les confidences et les faits.
- Il est également important de lui expliquer la procédure et de ne pas la brusquer.